Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D170BIS_2022-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022
Date d'affichage : 13 octobre 2022
Délibération N° 20-10-2022 / N° 170 BIS
Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 6
Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Toursel

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Annule et remplace la Délibération N° 20-10-2022 / N° 170 Tarification du Concert de l'Orchestre National de Lille

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D170BIS_2022-DE

Madame la Vice-Présidente présente à l'Assemblée Communautaire le projet de Concert exceptionnel de l'Orchestre National de Lille dirigé par Jean-Claude Casadesus (chef fondateur de l'ONL). Ce concert est proposé avec 95 musiciens de l'ONL et Nils Mönkemeyer, alto.

Au programme :

E. LALO : *Le Roi d'Ys, ouverture* - (bicentenaire de la naissance de ce compositeur lillois)

G. FINZI : *Fantaisie-Concerto pour alto*

M. RAVEL : *Cinq pièces enfantines*

M. RAVEL : *Daphnis et Chloé suite n°2*

Après étude des différents tarifs pratiqués par les programmateurs lors des concerts décentralisés de l'Orchestre National, le Bureau réuni en date du 11 octobre 2022 s'est prononcé sur un tarif fixé à 15 € par personne. Le concert fera l'objet de tickets spécifiques « Programmation exceptionnelle ».

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le tarif d'entrée au concert de l'ONL au prix de 15 €.

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ★ Pas de Calais ★

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ★ Pas de Calais ★